

2012_B362

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à caractère agricole pour 2012

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à caractère agricole pour l'année 2012
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique agricole, la Communauté du Pays d'Aix soutient les associations et les syndicats de producteurs dont les actions assurent la promotion des produits et filières de notre territoire.

A ce jour 5 demandes de subventions ont été examinées dont le montant global proposé par la commission du développement économique s'élève à 37 400 €.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération N° 2012-A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012.

Par ailleurs, les dépenses subventionnées doivent être en lien direct avec :

- l'organisation de manifestations agricoles et de promotion de produits,
- la participation à des frais d'études,
- la participation à des frais d'équipements.

Les fiches de synthèse de chaque association sont jointes en annexe ainsi que leurs budgets prévisionnels 2012 permettant de définir le taux de couverture des subventions votées.

Les tableaux ci-après recensent les dossiers de demandes instruites et présentées à la dernière commission.

Pour les subventions au titre d'une manifestation :

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
485	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL 13	Accompagnement des porteurs de projets	1 500 €	44 940 €	2 000 €	1 000 €	2,23 %	Non
486	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL 13	Week end de l'agriculture paysanne à Lambesc en octobre		15 591 €	2 000 €	1 000 €	6,41 %	Non
343	LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE	Festival de la Gastronomie Provençale le 1 ^{er} juillet 2012	55 000 €	140 000 €	27 000 €	27 000 €	19,29 %	Oui
1165	CONFRERIE DES ECHANSONS DU ROY RENE	Concours des Vins (mars/avril à l'hôtel Beaumanoir) Festival des Vins (29 juillet, cours Mirabeau)	6 400 €	45 060 €	6 550 €	6 400 €	14,20 %	Non
SOUS -TOTAL						35 400 €		

Pour les subventions au titre du fonctionnement général :

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
631	ASSOCIATION DES SOMMELIERS ALPES MARSEILLE PROVENCE	fonctionnement général	1 500 €	21 900 €	2 000 €	2 000 €	9,14 %	NON
SOUS -TOTAL						2 000 €		
TOTAL GENERAL						37 400 €		

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau notamment l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €,

VU la délibération n° 2012-A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attributions de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 18 septembre 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions telles que proposées par la Commission du Développement Economique du 18 septembre 2012 dans le tableau ci-dessus pour un montant global de 37 400 euros (trente sept mille quatre cents euros) ;
- **APPROUVER** les termes de la convention en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération et notamment la convention annexée,
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3D-92-6574 du budget 2012.

Fiches associations et budgets prévisionnels 2012

DOSSIER N° 2012-485 ET 486	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113904	18 septembre 2012	11 octobre 2012	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL 13			
PRESIDENT	Monsieur Mattia SIFFREDI		
SIEGE	PELISSANNE		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Créée en 2000 pour favoriser les initiatives génératrices d'emploi agricole et rural, l'association sollicite en 2012, deux subventions pour les actions suivantes :</p> <p>Action 1. Action 1 : Accompagnement à l'installation de porteurs de projets agricoles (70 porteurs installés ou en cours d'installation) : 2000 euros sollicités pour un budget de 44 940 euros</p> <p>Action 2. - Action 2 : Week-end de l'agriculture paysanne en octobre 2012 à Lambesc</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA : 15 000 EUROS, CG 13 : 62 000 EUROS		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2012	60 531 € 44 940 € pour action 1 15 591 € pour action 2	MONTANT DEMANDE POUR 2012	4 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1 000 € pour action 1 1 000 € pour action 2	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	2,23 % pour action 1 6,41 % pour action 2
MONTANT DE LA TRESORERIE	12 447 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2011	44 980 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	3,33%
OBSERVATIONS	En 2011, l'association a participé à l'installation de 11 porteurs de projets. 3 sont installés sur la CPA : 1 apiculteur à Lambesc, 1 éleveur de poules pondeuses à La Roque, 1 maraîcher à Venelles.		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A131)			
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil communautaire du 12 juillet 2012			
LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE			Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE			Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE			Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.			Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF			Oui

DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES	
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE	Non

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2012
Lieu(x) de réalisation	Communauté Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement à l'installation
Public(s) ciblé(s)	Porteurs de projet en agriculture
Nombre de participants / exposants	78 porteurs de projet (en cours d'installation) sur 101
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	4000	Autres produits	22 940
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	7 350	Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	1 500
Assurances		... C.D.V.A.	
		Région (s)	
		
		Département (s)	17 500
		Communauté Pays d'Aix	
		
		Commune (s)	
		
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	2000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	1290	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Fondation	1 000
Charges de personnel			
Salaires bruts	31 300		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	44 940	TOTAL PRODUITS :	44 940

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

2000 4

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Octobre 2012
Lieu(x) de réalisation	Lambers
Contenus et objectifs de l'action	Weekend de l'Agriculture Paysanne
Public(s) ciblé(s)	Porteurs de projet, paysans, grand public
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

--

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats (Restauration)	300	Vente (Restauration)	500
Prestations de services Animation	200	Autres produits	
Matières et fournitures	800	Cotisations	742
Services extérieurs			
Locations			
Entretien	2400	Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		INCA	5000
		Département (s)	
		CG 15	6000
		Commune (s)	
Autres services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	2000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	762	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		CAPI	350
Charges de personnel		Production	1000
Salaires bruts			
Charges sociales	10129		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	15 591	TOTAL PRODUITS :	15 591

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature (Logement, carburant)	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature (Logement, carburant)
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

2000	13
------	----

DOSSIER N°	2012-343	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	116369	18 septembre 2012	11 octobre 2012	
LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE				
PRESIDENT	Monsieur Jacques GIRARD			
SIEGE	CHATEAUNEUF LE ROUGE			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide financière de la CPA pour l'organisation du Festival de la Gastronomie Provençale qui se déroulera à Chateauneuf le Rouge le 1er juillet 2012. Plusieurs chefs cuisiniers et vigneronns viendront à cette occasion montrer leur savoir faire en matière de cuisine provençale et vins du terroir.			
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF LE ROUGE = 60 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	140 000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	27 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	27 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	19,29 %	
MONTANT DE LA TRESORERIE	137 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	125 000 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	55 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	44,00%	
OBSERVATIONS				
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	132 886 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A131)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil communautaire du 12 juillet 2012				
LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.				Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES				Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE				oui

DESCRIPTION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 Formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'annexe
 du budget prévisionnel de l'année. Il sera évalué par rapport au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} juillet 2012
Lieu(x) de réalisation	Château de Le Rouge
Contenus et objectifs de l'action	Gastronomie Provençale
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	6000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 250... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter pour chaque manifestation prévue dans l'annexe
 DÉPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	14 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	53 000
Matières et fournitures	3 000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	70 000		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	800	Etat (à détailler)	
Sous Traitance	30 500	Région (s)	
Documentation	700	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	60 000
Honoraires	 Château de Le Rouge	
Publicité	21 000	Communauté de Pays (CA)	27 000
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaire brut			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	140 000	TOTAL PRODUITS	140 000
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire
 Le présent formulaire est à compléter pour toutes les manifestations prévues dans l'annexe du budget prévisionnel de l'association.

21 décembre 2011

CONVENTION D'OBJECTIFS

CPA / Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Vice-président, Monsieur Christian BURLE,

D'une part

Et

L'Association dénommée « Les amis du festival de la gastronomie provençale », Restaurant Ma maison du Château, Montée de l'Eglise, 13 790 CHATEAUNEUF LE ROUGE, représentée par son Président, Jacques GIRARD

D'autre part,

- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret no 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la décision du Conseil Communautaire du 16 avril 2004 portant attribution de la subvention et rappelant les critères d'attribution d'une aide aux associations à caractère économique,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les numéros 2012-343,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29/07/2009 portant délégation d'attribution au Bureau
- VU l'arrêté n°2009-124 du 7/8/2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération n° 2012-A131 du Conseil de communauté réuni le 12 juillet 2012 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU l'avis de la commission des Interventions Economiques du 18 septembre 2012
- VU la délibération n°2012-B..... du bureau communautaire du 11 octobre 2012

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

Article 1. Objet de la Convention.

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à organiser le Festival de la gastronomie provençale sur la commune de Chateauneuf le Rouge. Et plus largement l'association s'engage à promouvoir la gastronomie provençale.

Le Festival de la gastronomie provençale doit se dérouler le 1^{er} juillet 2012.

Article 3. Durée de la Convention.

La présente convention est établie pour l'année 2012.

Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement.

Il est accordée à l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » une subvention d'un montant total de 27 000 €, conformément à sa demande.

A titre exceptionnel, le total de la subvention sera mandaté en un seul versement.

Article 5. Conditions d'utilisation.

5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à fournir tous documents nécessaires à l'instruction de la demande, réclamés par la CPA pour l'organisation de la manifestation.

5.2. Obligations de communication.

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention,
- ainsi qu'à faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93

85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

ARTICLE 6. Obligations de l'association

6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation,

6.2. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses

Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Article 7. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 8. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Article 9 - Signataires

La présente convention comprenant 9 articles est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

En application de la délibération n° 2012-B.....
du Bureau Communautaire du 11 octobre
2012

Monsieur Christian BURLE
Vice-président de la CPA
Délégué à l'agriculture, la charte agricole et
les relations avec le monde rural

Monsieur Jacques GIRARD
Président de l'Association « LES AMIS DU
FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE »

DOSSIER N°	2012-1165	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	4944	18 septembre 2012	11 octobre 2012	
CONFRERIE DES ECHANSONS DU ROY RENE				
PRESIDENT	Monsieur Olivier NASLES			
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 1			
OBJET DE LA DEMANDE	Créée en 2007, cette association s'attache à promouvoir les produits du terroir du Pays d'Aix et notamment les Côteaux d'Aix-en-Provence			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1 160 €, CG 13 = 1 160 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	45 060 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	6 500 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	6 400 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	14,20%	
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	44 078 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	6 400 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	14,52%	
OBSERVATIONS				
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	9 511,94 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.				Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES				Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE				Non

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	14/Avril 2012 - Juillet 2012
Lieu(x) de réalisation	Musée Beaumais - Casp. Trochu
Contenus et objectifs de l'action	Promotion de vins & produits du terroir
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	55
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	4785
Prestations de services	6954	Autres produits	2925
Matières et fournitures - Aut. fournitures	31548	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	1160
		Département (s)	1160
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Abx	6550
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	2925	Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASIA)	
Poste	2170	Autres recettes attendues (à détailler)	2130
Charges de personnel			
Salaires bruts	1463		
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	45060	TOTAL PRODUITS :	45060

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire

La subvention demandée à la CPA Aide à l'Économie représente 100 % du total des produits (hors contributions volontaires) et montant demandé (hors subventions) de la

DOSSIER N°	2012-631	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	109054	18 septembre 2012	11 octobre 2012	
ASSOCIATION DES SOMMELIERS ALPES MARSEILLE PROVENCE				
PRESIDENT	Madame Gisèle MARGUIN			
SIEGE	LA CIOTAT			
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite une subvention pour son fonctionnement général. Sa vocation est la promotion des vins de Provence sur le plan national et à l'étranger. Elle organise des manifestations, des sorties, des échanges. Une visite est prévue le 11 juin 2012 au Château La Coste au Puy Sainte Réparate			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA : 6 000 €, CG : 3 000 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL 2012	21 900 €	MONTANT DEMANDE POUR 2012	2 000 €	
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	9.14%	
MONTANT DE LA TRESORERIE	32 713 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	20 646 €	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	1 500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	7,27%	
OBSERVATIONS	Aucune manifestation sur le territoire de la CPA; d'autre part le budget réalisé en 2011 est inférieur de 35 % au budget prévu, en conséquence la subvention de l'an dernier devrait être ramenée de 1 500 € à 980 €. (titre de recette à émettre de 520 €), d'autant plus que l'association dispose d'une trésorerie très confortable.			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	13 483 €			
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A131)				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil communautaire du 12 juillet 2012				
LES ASSOCIATIONS DOIVENT AVOIR UN CARACTERE AGRICOLE				Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ET/OU L'OPERATION QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT SE DEROULER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE				Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE				Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'ASSOCIATION. LE PRINCIPE ADOPTE EST D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS. LA SUBVENTION NE DOIT PAS SERVIR AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MAIS ELLE DOIT AIDER A CONCRETISER UN PROJET.				Oui
LA SUBVENTION DE LA CPA SERA PLAFONNEE A HAUTEUR DE 40 % DU BUDGET PREVISIONNEL SAUF DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES				Oui
AVIS FAVORABLE DE LA COMMUNE				Non

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

DEFICIT A REPORTER :

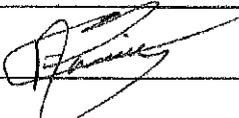
EXCEDENT A REPORTER : 4586

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	500
Achats non stockés de matières et fournitures	1000	Prestations	500
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	2000
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	100	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	6000
61 - Services extérieurs		Département (s)	3000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix (Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	2000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	300	Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASRA)	
Divers		Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2000	Cotisations	5000
Publicité, publications		Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	15000	76 - Produits financiers	500
Frais postaux et de télécommunication	500	77 - Produits exceptionnels	2000
Services bancaires		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Divers	3000		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	21900	TOTAL RECETTES :	21900

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Fait à La Ciotat le 28/12/2011

Signature du Président



Cachet de l'Association

A.S.A.M.P.

Villa blanche - 1<< Les Ombelles >>
 3, Av. Guillaume Dulac
 13600 LA CIOTAT
 Association loi 1901

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à caractère agricole pour 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012